

**Procès-verbal de la rencontre du Conseil d'établissement de l'Académie les Estacades
tenue le mercredi 1^{er} mai 2019**

Étaient présentes ou présents :

Parents

Denis Boudreault
Yves Buisson
Nathalie Lajoie
Sandra Martin, substitut
Martin Milot, substitut
Stéphane Perreault
Chantal Poirier
Julie Vallières

Soutien

Manon Deschenes

Invitées

Julie Saucier, gestionnaire administrative

Enseignants

Roch Bertrand
Louise de Blois
Isabelle Dumont
Amy Francoeur, substitut
Nabil Ramla

Professionnel

Isabelle Duchesne

Élèves

Aucun représentant

Étaient absents

Nicole Auger, enseignante
Alexandre Bastien, élève
Catherine Bégin, parent
Isabelle Carle, parent
Albert Lacroix, élève
Chantal Légaré, enseignante

Madame Morin souhaite la bienvenue aux membres présents.

1) VÉRIFICATION DU QUORUM LIP 61

Madame Nathalie Lajoie, présidente, constate le quorum.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE 18-19/34

Il est proposé par monsieur Roch Bertrand d'adopter l'ordre du jour avec la correction et l'ajout des points mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2019

Suivi du procès-verbal du 3 avril

Fournitures scolaires

Madame Morin mentionne qu'une erreur s'est glissée dans la transcription du document. Les enseignants ont demandé 6 cahiers lignés. La correction sera effectuée.

CE 18-19/35

Il est proposé par monsieur Stéphane Perreault d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 3 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé

4) QUESTION DE LA SALLE

Étant donné qu'il n'y a aucune personne de l'extérieur dans la salle de réunion, ce point est passé.

5) INFORMATION DE LA DIRECTION

Article du Nouvelliste

Madame Morin souligne qu'il y a un article dans le Nouvelliste concernant madame Luce Mongrain et sa fille Anne. Très bel article.

Récréations 2 fois 20 minutes

Le Ministère a statué que les récréations 2 fois 20 minutes sont obligatoires au primaire. Pour le secondaire, il n'y a pas d'obligation à inclure les récréations de vingt minutes. Donc, l'Académie les Estacades maintient le statu quo concernant la grille-horaire.

RSEQ

L'Académie les Estacades sera l'hôte du Gala Excellence RSEQ. Madame Michèle Neveu, membre du personnel, est finaliste à ce gala ainsi que plusieurs élèves.

Gala reconnaissance de la Commission scolaire

Le Gala reconnaissance de la Commission scolaire aura lieu le 21 mai. Lors de cette soirée, l'effort et l'accomplissement des élèves et des membres du personnel sont soulignés.

Comédie musicale

Sous le thème de Mary Poppins, la comédie musicale aura lieu les 9 et 10 mai prochains.

Hausse de tarification des gymnases de la ville

Madame Luce Mongrain a produit un tableau à présenter à la ville pour démontrer que la hausse des tarifs des gymnases et des glaces aurait un impact majeur sur la facturation des mandataires aux parents soit près du double pour certains. Une présentation a été faite à la commission des Loisirs et du sport de la ville.

Inscriptions 2019-2020

Selon les données du dossier Places-élèves, l'Académie les Estacades est en décroissance jusqu'en 2023, soit une baisse significative allant jusqu'à 1123 élèves. Madame Morin rappelle que cette année, en date du 30 septembre, il y a 1592 élèves.

À ce jour, les inscriptions reçues pour l'année scolaire 2019-2020 sont au nombre de 1659.

Technicienne en organisation scolaire

Madame Morin informe les membres du conseil d'établissement que madame Judith Villemure, technicienne en organisation scolaire, a obtenu le poste de technicienne en organisation scolaire à la Commission scolaire.

De ce fait, madame Mireille Collin a obtenu le poste de technicienne en organisation scolaire à l'Académie les Estacades.

Séance d'affectation du personnel d'encadrement 2019-2020

À la suite du remaniement du plan d'effectifs du personnel d'encadrement par la Commission scolaire, l'équipe de direction de l'Académie est touchée. Deux membres de la direction quitteront l'Académie pour de nouveaux défis. Monsieur Pierre Goulet sera directeur à l'école secondaire le Tremplin et monsieur Alain Pagé sera directeur à l'école primaire Sainte-Thérèse.

Les nouveaux venus sont monsieur Jason St-Yves et madame Dancy Caouette. Le poste de madame Caouette est déterminé à 60 % à l'Académie et 40 % à l'école secondaire le Tremplin. Suite aux discussions entre madame Morin et monsieur Galvani, directeur général de la Commission scolaire, ainsi que les consultations auprès de l'Association mauricienne des directions d'établissement (AMDE) et l'Association des cadres, il a été accepté que le poste de madame Caouette soit à 100 % pour l'année scolaire 2019-2020. Toutefois, le pourcentage de ce poste sera évalué pour l'année scolaire 2020-2021.

De plus, monsieur St-Yves partira à l'extérieur du pays et madame Caouette est présentement à la Commission scolaire de l'Énergie. Cette dernière aura une décision à prendre entre la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Donc, il y aura une affectation temporaire pour le remplacement de Jason St-Yves et selon la décision de madame Caouette, une possibilité d'ouverture de poste. Présentement, personne n'a été nommé pour l'affectation temporaire.

6) BUDGET 2019-2020 LIP 95

Madame Julie Saucier présente la prévision budgétaire pour l'année scolaire 2019-2020. Elle mentionne que le recours collectif est inclus dans les dépenses, toutefois, l'écriture de la ponction du recours collectif au montant de 35 000 \$ n'a pas été déterminée par la Commission scolaire.

Madame Morin informe que le surplus budgétaire prévu sera remis à la Commission scolaire, celle-ci gardera 50 % et remettra 50 % aux établissements.

Quelques membres du conseil d'établissement se questionnent sur la clarté du modèle de document de présentation du budget fourni par la Commission scolaire. La compréhension de celui-ci est ardue et considérant le contexte actuel, dû au le recours collectif, il serait adéquat d'obtenir des documents clairs et précis.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance du document préparé par madame Julie Saucier, gestionnaire administrative, concernant le budget annuel de l'école pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par la Commission scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT la transparence du dossier, les explications claires et précises de madame Julie Saucier gestionnaire administrative, et de madame Chantal Morin, directrice de l'Académie les Estacades;

CE 18-19/36 *Il est proposé par monsieur Nabil Ramla d'adopter le budget 2019-2020 tel que présenté.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé # 30

7) FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Madame Saucier présente les frais chargés aux parents. Il est précisé par madame Morin que le centre d'intérêt Gym-Plus sera présenté en juin afin de permettre d'épurer les sports offerts.

CONSIDÉRANT les explications claires et précises de mesdames Chantal Morin, directrice et Julie Saucier, gestionnaire administrative;

CONSIDÉRANT que les enseignants proposent le choix des manuels scolaires et du matériel didactique;

CONSIDÉRANT que la direction approuve le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des documents détaillés;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents pour le centre d'intérêt Gym-Plus seront adoptés lors de la prochaine rencontre;

CE 18-19/37 *Il est proposé par madame Louise de Blois d'adopter les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2019-2020 ainsi que la ventilation des centres d'intérêt, programmes et concentrations à l'exception du Gym-Plus.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #31

8) RÉPARTITION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES LIP 88

Madame Morin explique le document sur la répartition des services complémentaires. Elle mentionne que le comité EHDAA est formé de trois enseignants et de deux membres invités du personnel professionnel. Les heures reçues peuvent être distribuées dans quatre corps de travail soit en psychologie, en psychoéducation, en orthopédagogie et en technique d'éducation spécialisée.

CONSIDÉRANT que les membres du comité EHDA ont été consultés et qu'ils ont approuvé la proposition présentée;

CONSIDÉRANT qu'annuellement cette mise en œuvre doit être approuvée par le conseil d'établissement;

CE 18-19/38 *Il est proposé par monsieur Stéphane Perreault d'approuver la répartition des ressources pour élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2019-2020 telle que présentée.*

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #32

9) RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ 2019-2020 LIP 76 (CODE DE VIE)

Madame Morin présente le code de vie pour l'année scolaire 2019-2020 et mentionne les modifications.

CONSIDÉRANT que les règles de conduite et les mesures de sécurité 2019-2020 ont été soumises pour consultation à tout le personnel de l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école.

CE 18-19/39 *Il est proposé par madame Nathalie Lajoie d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité.*

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #33

10) RÈGLES DE RÉPARTITIONS DES ALLOCATIONS VERSÉES PAR L'ÉCOLE POUR SOUTENIR LES PROGRAMMES SPORT-ÉTUDES 2019-2020

Madame Chantal Morin explique le document des règles de répartitions des allocations versées par l'école pour soutenir les programmes de Sport-études et les concentrations sportives.

Elle rappelle que ce document a été conçu l'an dernier à la suite d'une recommandation de la direction générale de la Commission scolaire, madame Corneau.

CONSIDÉRANT l'objectif et les principes directeurs mentionnés dans le document;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre l'Académie les Estacades et le Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie (CREEM);

CONSIDÉRANT que le modèle offert par le biais du CREEM est très satisfaisant et adéquat;

CONSIDÉRANT l'aspect d'un guichet unique offert par le CREEM pour obtenir les services périphériques;

CONSIDÉRANT l'efficacité et la transparence de la procédure actuelle;

Monsieur Stéphane Perreault enregistre son abstention suite à une dénonciation de conflit d'intérêts.

CE 18-19/40 *Il est proposé par monsieur Roch Bertrand d'adopter les règles de répartitions des allocations versées par l'école pour soutenir les programmes de Sport-études et les concentrations sportives et que 100 % du montant alloué pour les services périphériques soit remis au CREEM.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #34

11) VENTILATION DES COÛTS DES MANDATAIRES, DES PROGRAMMES ET DES CONCENTRATIONS DU SPORT-ÉTUDES 2018-2019

Madame Morin présente le document sur la ventilation des frais chargés aux parents par les mandataires. Document demandé l'an dernier par la direction générale, madame Corneau. Elle mentionne qu'il manque trois mandataires soient le midget AAA, le tennis et le trampoline. Ces derniers seront présentés en juin.

Elle précise que cet exercice fut difficile pour les mandataires, car plusieurs d'entre eux ne dissocient pas les finances du Sport-études et de la partie civile.

CONSIDÉRANT les explications claires et précises de madame Chantal Morin;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil d'établissement concernant le document déposé;

PAR CONSÉQUENT les membres du conseil d'établissement prennent acte du document.

CE 18-19/41 **PRENDRE ACTE**

À L'UNANIMITÉ

Document annexé #35

12) ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE L'ACADÉMIE ET LE F.R.R.A.P

Madame Morin explique que ce partenariat entre le F.R.R.A.P et l'Académie n'existe que pour la période estivale.

CONSIDÉRANT les explications claires et précises de la présente entente;

CONSIDÉRANT le souci de transparence de la direction de l'Académie les Estacades;

CE 18-19/42 *Il est proposé par monsieur Yves Buisson d'adopter l'entente de partenariat entre le F.R.R.A.P et l'Académie les Estacades pour l'été 2019.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE L'ACADÉMIE LES ESTACADES ET LE COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS : TERRAINS DE VOLLEYBALL DE PLAGE

Madame Morin présente une nouvelle entente avec le Complexe sportif Alphonse-Desjardins. La direction générale du CSAD désire développer le volleyball de plage et pour ce faire, elle utilisera les terrains de tennis de l'Académie.

Toutefois, les membres du conseil d'établissement demandent de faire l'ajout, pour l'an prochain, d'un point mentionnant la responsabilité du CSAD d'enlever le sable lorsque le projet se terminera.

CONSIDÉRANT les explications claires et précises de la présente entente;

CONSIDÉRANT le souci de transparence de la direction de l'Académie les Estacades;

CE 18-19/43 *Il est proposé par monsieur Denis Boudreault d'approuver l'entente de partenariat entre le Complexe sportif Alphonse-Desjardins et l'Académie les Estacades concernant les terrains de tennis convertis en terrains de volleyball de plage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #37

14) RÉOLUTION POUR LE CHANGEMENT DE SIGNATAIRES

Madame Morin explique que monsieur Alain Pagé, nommé signataire pour le compte financier de l'Académie les Estacades pour l'année scolaire 2019-2020 lors de la dernière rencontre, a été promu à la direction d'une école primaire. Par conséquent, le conseil d'établissement doit approuver, une seconde fois, les nouveaux signataires avec l'ajout de madame Plamondon et le retrait de monsieur Pagé.

CONSIDÉRANT que madame Hélène Doucet, signataire pour l'Académie les Estacades, part à la retraite;

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Francoeur signataire pour l'Académie les Estacades, n'est plus un membre de l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT que les personnes mentionnées ci-dessus ne sont plus signataires pour l'école;

CONSIDÉRANT que l'Académie les Estacades, pour son bon fonctionnement, doit avoir au minimum deux signataires pour le compte financier.

CONSIDÉRANT que ces deux signataires doivent être des membres du personnel-cadre de l'école;

CONSIDÉRANT que madame Chantal Morin, directrice, est présentement la seule signataire de l'école disponible;

CONSIDÉRANT que le signataire désigné à la résolution **CE 18-19/32 du 3 avril 2019**, monsieur Alain Pagé, est affecté à une école primaire pour l'année 2019-2020 et qu'il ne pourra pas être signataire pour le compte financier de l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT que madame Julie Saucier, gestionnaire administrative, madame Luce Mongrain, directrice adjointe et madame Sonia Plamondon, directrice adjointe seront les nouvelles signataires pour le compte financier de l'Académie les Estacades.

CE 18-19/44 *Il est proposé par madame Isabelle Dumont d'approuver les nouveaux signataires en la personne de madame Julie Saucier, gestionnaire administrative, de madame Luce Mongrain, directrice adjointe et de madame Sonia Plamondon, directrice adjointe pour le compte financier de l'Académie les Estacades. De plus, madame Chantal Morin, directrice, demeurera signataire pour l'Académie les Estacades.*

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

15) ACTIVITÉS ET SORTIES LIP 87

Date	Description	Responsable	Groupes	Coût de l'activité par élève
11 avril	<i>Basketball PAV</i>	José Mathieu	Élèves du PAV	0\$
1 ^{er} mai	<i>Défi AlterGo</i>	José Mathieu	Élèves du PAV	0 \$
10 juin	<i>Visite au Zoo Miller</i>	Mylaine Héroux	FMS et Accès-DEP	0\$
22 mai	<i>Plantation à la Tourbière Red Mill</i>	Karine Champoux	Dysphasie gr. 981 et autres groupes d'appoint	0\$
21 au 24 mai	<i>Voyage Toronto</i>	Caroline Rousseau	Langues-études Plein air 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire	447 \$

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CE 18-19/45 *Il est proposé par monsieur Nabil Ramla d'approuver les activités et sorties telles que proposées.*

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Documents annexés #38

16) RAPPORT DES COMITÉS

a) Conseil des élèves

Il n'y a aucun représentant du conseil des élèves à la rencontre.

b) Comité de parents

Il n'y a pas eu de rencontre du comité de parents. Monsieur Boudreault désire, malgré tout, faire mention de quelques points.

- Gala reconnaissance de la Commission scolaire : le comité de parents reconnaît l'implication parentale d'un parent. Donc, s'il y a des propositions de parents à soumettre, les membres du conseil d'établissement sont invités à le faire avant le 6 mai.
- Colloque de la Fédération des comités de parents : pour les parents intéressés, faire parvenir un courriel à monsieur Boudreault.
- Compétition des courts-métrages : monsieur Boudreault désire féliciter les jeunes des différentes écoles qui ont été représentées dont les élèves de l'Académie les Estacades. Beaucoup de créativité dans la réalisation des courts-métrages.
- Forum des jeunes : Cette année, le sujet est « La santé mentale et physique chez les jeunes ».

17) CORRESPONDANCE

Rien à signaler.

18) AFFAIRES NOUVELLES**18.1 *Hockey Bantam AAA Élite***

L'équipe de hockey Bantam AAA élite a remporté la Coupe Dodge. Cette équipe était dans le milieu de peloton toute l'année.

18.2 *Hockey Cosom*

L'équipe de hockey cosom inclusif a remporté la bannière RSEQ.

18.3 *Comédie musicale*

Les membres du conseil d'établissement sont invités à voir la comédie musicale qui aura lieu les 9 et 10 mai.

18.4 *Concert de l'orchestre symphonique des Estacades*

Un parent mentionne que lors de la dernière rencontre, il y avait un concert de l'orchestre symphonique et c'était très bon.

19) DATES ET HEURES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Madame Morin propose de souper au restaurant après la rencontre.

La prochaine rencontre aura lieu le 5 juin à 17 h et le souper aura lieu au restaurant Maman Fournier.

20) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 30 par monsieur Nabil Ramla que la séance soit levée.

Nathalie Lajoie
Présidente

Chantal Morin
Directrice